

Politique | Revitalisation des centres-villes: 22 villes éligibles en Nouvelle-Aquitaine



Le mardi 27 mars, c'est à Châtelleraut, dans la Vienne, que Jacques Mézard, ministre de la cohésion sociale a présenté le plan « Action cœur de ville ». Programme d'action de revitalisation des centres-villes, à destination des villes moyennes à rayonnement régional, ce plan concerne 222 communes au niveau national dont la liste a également été dévoilée ce mardi par le Ministre. En Nouvelle-Aquitaine, ce sont 22 communes, dont Châtelleraut, qui pourront ainsi bénéficier de ce plan doté, au niveau national, d'un budget de 5 milliards d'euros sur cinq ans.

C'est le 14 décembre dernier, lors de la conférence nationale des territoires, qu'a été annoncé le lancement d'un programme d'action sur la revitalisation des centres-villes, pour les villes « à rayonnement régional, situées hors d'une métropole ». Un peu plus de trois mois plus tard, le plan « Action cœur de ville » présenté ce mardi, pose donc une double ambition, selon le ministère de la cohésion sociale : « améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes » et « conforter leur rôle de moteur de développement du territoire », rappelant que celles-ci qui comptent 23% de la population française, concentrent 26% de l'emploi, « sont un vecteur essentiel de développement des territoires ».

Habitat, commerces, équipement numérique, etc.

Une double ambition pour redynamiser les centres-villes, qui repose sur 5 axes d'action identifiés par le plan national. D'abord l'habitat, pour une offre plus attractive via la réhabilitation voire la restructuration de l'offre de logement, ensuite, le développement économique et commercial, ou le retour et/ou le maintien des commerces et activités en cœur de ville, puis, le développement de l'accessibilité, de la mobilité et des connexions équilibrées dans la ville et avec son bassin de vie; la valorisation de l'espace public, du patrimoine et des formes urbaines, pour un environnement urbain de qualité, et enfin, un accès au service public et équipement (notamment numérique) facilité.

Quant aux financements garantis par le Ministre autour de ce programme à hauteur de « plus de 5 milliards d'euros sur 5 ans », ils sont apportés, non directement par de nouveaux crédits de l'Etat, mais par les partenaires que sont principalement la Caisse des dépôts (pour 1 Md€ en fonds propres et 700 M€ en prêts), Action Logement

(pour un apport d'1,5 Md€) et l'Agence nationale de l'habitat (à hauteur de 1,2 Md€).

Concrètement la mobilisation des fonds du plan national passera pour chaque ville par la construction d'un projet élaboré en concertation entre élus et services de la commune et de l'EPCI, le référent pour l'État, les référents des partenaires nationaux et d'éventuels autres acteurs qui pourront participer à la réalisation de certaines parties du projet. Celui-ci donnera lieu à une convention pluriannuelle qui déclinera des actions au plan local suivant les 5 axes structurants présentés plus haut, mais comprendra également des indicateurs de suivi et d'évaluation, un calendrier et le détail des engagements financiers prévisionnels.

Une "avancée historique" pour 22 villes de la région

Pour l'association Ville de France, qui représente les villes moyennes, ce plan « Coeur de ville » est une « Une avancée historique pour les villes moyennes » qui voient ainsi « reconnaître et consolider leurs fonctions de centralité, car elles irriguent les communes petites et rurales environnantes ».

Un satisfecit dans lequel doivent se reconnaître les 22 villes de la région Nouvelle-Aquitaine, reconnues éligibles à ce plan que sont : Bressuire, Niort, Châtelleraut, Poitiers, Guéret, Limoges, Tulle, Brive-la-Gaillarde, Angoulême, Cognac, Saintes, Rochefort, Périgueux, Bergerac, Libourne, Marmande-Tonneins, Villeneuve-sur-Lot, Agen, Mont-de-Marsan, Dax, Bayonne et Pau. La vôtre fait-elle partie de ces heureuses bénéficiaires ?



Solène Méric

*Credit Photo : Gilles Guillamot
Publié sur aqui.fr le 28/03/2018
[Url de cet article](#)*